

Je me doute bien que l'assurance de services à notre voisin sur ce continent aura la priorité sur l'établissement de services de télécommunication pour les régions septentrionales du Canada. Tant que cette question n'aura pas été suffisamment éclaircie, les députés de notre parti ne pourront accueillir favorablement les modifications exposées par le ministre des Communications dans sa déclaration. Dans le partage de notre technologie et des services que Télésat peut assurer à l'Amérique du Nord, nous voulons nous assurer que nous ne nous en priverons pas. Cela est important, à mon avis.

Des voix: Bravo!

M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, les députés de mon parti et moi-même accueillons favorablement la déclaration d'aujourd'hui sur le rôle croissant de la société de la Couronne Télésat Canada dans le domaine de plus en plus complexe et grandissant des télécommunications internationales. Nous remercions aussi le ministre d'avoir fait parvenir au préalable à tous les partis des exemplaires de sa déclaration, et le président de Télésat d'avoir pris la peine d'informer tous les partis des raisons pour lesquelles la société demande des pouvoirs accrus, afin que nous puissions donner aujourd'hui mieux qu'une réponse improvisée.

Il importe de dire que les députés de mon parti ont exprimé une certaine inquiétude du fait que l'accroissement de pouvoir assuré par des modifications aux lettres patentes déposées au début de cette session a supprimé les articles qui auparavant limitaient les services de la société à des usagers canadiens, ce qui entraîne donc la possibilité que des entreprises canadiennes pourraient à l'avenir se voir refuser l'accès aux canaux à cause d'engagements pris par la société vis-à-vis de sociétés étrangères qui offriraient peut-être des conditions plus lucratives. Bref, ni la loi de la Télésat Canada, ni les lettres patentes modificatrices ne stipulent explicitement que les intérêts canadiens seront les premiers servis et que tout contrat souscrit en vue de desservir des besoins étrangers viendra en second lieu, sera temporaire et limité en outre à notre capacité inutilisée ou d'appoint. En conséquence, nous sommes reconnaissants au ministre d'avoir dans sa déclaration exposé la position du gouvernement à ce sujet lorsqu'il dit, à la page 3:

• (1420)

Alors même que les pouvoirs élargis de Télésat sont mis à exécution, je suis assuré que son conseil d'administration et ses cadres supérieurs sont résolus à accorder, dans leur planification du système, la priorité aux utilisateurs canadiens présents et éventuels et que les accords provisoires prévoient des dispositions à cet effet. Toutefois, au cas où il persisterait un doute, je proclame sans ambages que les intérêts du Canada doivent être considérés avant toute chose et que j'ai l'autorité nécessaire d'assurer que ces objectifs généraux soient atteints.

Nous voilà donc rassurés. Le ministre a l'autorité nécessaire et tant qu'il sera ministre, j'en suis certain, il respectera les intérêts canadiens. Toutefois, mon parti serait encore plus rassuré si le procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration venait confirmer les propos du ministre.

Nous nous réjouissons du fait que l'État a un intérêt d'environ 60 p. 100 dans la Société Télésat et nous souhaitons que cette situation demeure. Les membres de mon parti s'opposent aux dispositions actuelles selon lesquelles

Affaires courantes

la structure financière comporterait un tiers de participation de l'État, un tiers des transporteurs et un tiers d'actionnaires privés; le présent arrangement est, à notre avis, plus démocratique et convient mieux aux besoins présents et futurs des Canadiens.

Nous félicitons Télésat d'être une société canadienne innovatrice et presque unique dans ce nouveau domaine de technologie avancée que représentent les télécommunications internationales. Nous la félicitons aussi d'avoir lancé avec succès Anik I au Cap Kennedy l'automne dernier, et nous exprimons des vœux sincères pour le lancement d'Anik II au printemps. Nous sommes sensibles à la réponse sympathique que Télésat a donnée aux manufacturiers canadiens, ce qui permettra de faire avancer la science dans ce domaine au Canada. Nous croyons que Télésat prouve qu'une société mixte, publique et privée, peut connaître le succès. Télésat est une entreprise rentable et nous voulons qu'elle continue de l'être.

[Français]

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, la déclaration du ministre semble contenir des arguments nécessaires nous permettant de l'appuyer, d'autant plus que les dirigeants de Télésat ont eu l'obligeance de nous fournir tous les renseignements utiles afin que nous puissions mieux juger cette nouvelle politique.

Cette extension des services de Télésat sera d'autant plus rentable si les revenus ainsi retirés favorisent l'accélération des services de télécommunication du pays. Nous pensons en particulier aux services de télévision dans certaines régions éloignées et même dans des régions moins éloignées, comme celle du nord de ma circonscription, par exemple, où l'on attend encore ce service devenu essentiel.

Nous espérons donc que cette politique sera à l'avantage des Canadiens.

* * *

LES PRIX DES DENRÉES ALIMENTAIRES

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ SPÉCIAL

[Traduction]

M. T. Lefebvre (Pontiac): Monsieur l'Orateur, comme d'habitude les partis se sont consultés au sujet de la composition du Comité spécial des prix des denrées alimentaires. Je propose donc, appuyé par le député d'Algoma (M. Foster):

Que le Comité spécial des prix des denrées alimentaires soit composé de MM. Atkey, Boisvert, Cullen, Danforth, Fleming, Fox, Gauthier (Ottawa-Est), Gauthier (Roberval), Gleave, Grafftey, Horner (Crowfoot), Lawrence, Leblanc (Westmorland-Kent), de Mme MacInnis (Vancouver-Kingsway), de MM. McGrath, Mitges, de Mme Morin et de MM. Murta, Penner, Roy (Laval), Saltsman, Scott, Whicher, Whittaker et Yanakis.

Des voix: Oh, oh!

M. Baldwin: Quelle armée! C'est un comité libéral-néo-démocrate.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)